



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST**

**LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Communication Procurement Directorate/Direction de  
l'approvisionnement en communication

360 Albert St. / 360, rue Albert

12th Floor / 12ième étage

Ottawa

Ontario

K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Services de production audiovisuel	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN578-190376/A	<b>Date</b> 2018-06-04
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EN578-19-0376	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$\$CX-024-74930
<b>File No. - N° de dossier</b> cx024.EN578-190376	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-06-29</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lavigne (cx024), Pierre	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> cx024
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 990-3140 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613) 991-5870
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA PORTAGE III 6B1 11 LAURIER ST Gatineau Quebec K1A0S5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur ( taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR) - EN578- 190376/A

**Les commentaires devront être soumis au plus tard  
à 14:00 heure avancée de l'est le 29 juin 2018**

### TITRE : SERVICES DE PRODUCTION AUDIO-VISUEL

#### 1. OBJET ET NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DDR)

La Direction de l'approvisionnement en communications (DAC), qui fait partie du Secteur de la gestion des approvisionnements commerciaux et alternatifs (SGACA) de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), **demande à l'industrie de formuler des commentaires** au gouvernement du Canada en ce qui concerne le renouvellement des arrangements en matière d'approvisionnement pour des Services de Production Audio-Visuel.

Des arrangements en matière d'approvisionnement sont actuellement en place pour la prestation de Services de Production Audio-Visuel et se termineront le 31 décembre 2018. Afin de renouveler ces services, SPAC prévoit demander des soumissions et émettre une demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).

Au moyen d'une liste de questions précises (voir la section 8 de la DDR), la présente DDR vise à :

- Moderniser les pratiques en matière d'approvisionnement de façon à ce qu'elles soient plus simples et moins lourdes sur le plan administratif, mettre en œuvre un contrôle moderne et adopter des pratiques qui appuient les objectifs de notre politique économique, y compris l'approvisionnement écologique et social.
- Tirer profit des connaissances et de l'expertise de l'industrie en ce qui concerne les pratiques exemplaires qui pourraient augmenter les chances de réalisation du présent projet.
- Déterminer si l'industrie peut utiliser l'approvisionnement électronique et préparer des soumissions électroniques.
- Recueillir des renseignements en vue de mettre au point une DAMA.

#### NATURE DE LA DEMANDE DE COMMENTAIRES AUPRÈS DE L'INDUSTRIE

La présente DDR ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de propositions (DP). Aucune entente ou aucun contrat ne sera conclu en fonction de la présente DDR. L'émission de la présente DDR ne constitue nullement un engagement de la part du Gouvernement du Canada et elle n'autorise aucunement les répondants potentiels à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. La présente DDR ne doit pas être considérée comme un engagement à émettre une demande de soumissions subséquente ou à octroyer un contrat pour les travaux décrits dans les présentes.

#### NATURE ET FORMAT DES RÉPONSES DEMANDÉES

Les répondants sont invités à indiquer, dans les renseignements transmis au Canada, la présence de tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Notez que le Canada peut être tenu par la loi (par ex. en réponse à une demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de considérer la divulgation des renseignements exclusifs ou de nature commerciale concernant un répondant (pour plus de renseignements : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

La participation à cette DDR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La DDR n'aboutira pas à l'établissement d'une liste de fournisseurs. De même, la participation à la présente DDR ne constitue pas une condition préalable à la participation à une éventuelle demande subséquente.

La date de clôture de la DDR est **le 29 juin 2018, à 14 h, heure avancée de l'Est**. Les renseignements reçus avant cette échéance seront examinés et pris en considération au moment de mettre au point la DAMA.

## COÛTS ASSOCIÉS AUX RÉPONSES

Les répondants ne seront pas remboursés pour les frais engagés dans le cadre de la participation à la présente DDR.

## 2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les services de production vidéo comprennent la manipulation de séquences ou une vidéo existante dans laquelle le produit final est une vidéo d'action en direct ou une vidéo animée. La manipulation de vidéos pourrait comprendre du montage, l'insertion de voix-off, musique, sous-titrage codé, animation / graphiques, etc.

Ces productions touchent, entre autres, les domaines de l'information, de l'éducation, du marketing promotionnel, de la sensibilisation, du recrutement, du documentaire, des grandes réussites, de la formation et des programmes pédagogiques.

Dans la majorité des cas, l'entrepreneur devra produire une production complète, mais il y aura des moments où seules des parties d'une production seront demandées. Par exemple: seulement un tournage ou adaptation d'une vidéo existante dans une autre langue (version). De plus, il se peut que la vidéo doive être produite et diffusée sur divers supports media.

## 3. SESSIONS D'INFORMATION DE L'INDUSTRIE

SPAC tiendra deux séances d'information pour recueillir les commentaires de l'industrie au sujet de l'approche d'approvisionnement proposée pour les services de production audiovisuelle.

Il est prévu que les séances d'information auront lieu au 360, rue Albert à Ottawa, le:

- 10 juillet 2018 de 9h00 à 12h00 (HAE) en français; et
- 10 juillet 2018 de 13h00 à 16h00 (HAE) en anglais.

Les fournisseurs intéressés à participer aux séances d'information doivent s'inscrire en fournissant les noms, adresses courriels et numéros de téléphone (pour un maximum de deux participants) avant la date limite d'inscription du 21 juin 2018, en envoyant un courriel à: [TPSGC.padgamiace-appbmpace.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.padgamiace-appbmpace.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

## 4. PORTÉE ET CONTRAINTES POTENTIELLES DU TRAVAIL

Si une demande de suivi est émise, elle sera affichée sur le site Achatsetventes.gc.ca sous forme de demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA).

## 5. LOIS, ACCORDS COMMERCIAUX ET POLITIQUES GOUVERNEMENTALES

**Voici certains des textes législatifs, des accords commerciaux et des politiques gouvernementales qui pourraient avoir une incidence sur les demandes de suivi :**

- a) [Ententes sur les revendications territoriales globales \(ERTG\)](#)
- b) [Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#)

- c) [Programme de sécurité des contrats](#)
- d) [Politique sur la sécurité du gouvernement](#)
- e) [Loi sur la protection des renseignements personnels](#)
- f) [Directive sur les langues officielles pour les communications et services](#)
- g) [Conseil national mixte, Directive sur les voyages](#)
- h) [Directive sur les rôles et responsabilités en matière de gestion de l'information](#)

## 6. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les répondants ayant des questions relativement à la présente DDR peuvent communiquer avec la personne suivante :

**Nom** : Pierre Lavigne

**Titre** : Spécialiste de l'approvisionnement

**Direction de l'approvisionnement en communication**

**Direction générale des approvisionnements**

**Services publics et Approvisionnement Canada**

**Adresse** : 360, rue Albert, 12<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1A 0S5

**Téléphone** : 613-990-3140

**Télécopieur** : 613-991-5870

**Courriel** : [TPSGC.padgamiace-appbmpace.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.padgamiace-appbmpace.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Étant donné qu'il ne s'agit pas d'une demande de soumissions, le Canada pourrait publier d'autres questions reçues afin d'obtenir des renseignements supplémentaires. Le Canada demande aux répondants de consulter régulièrement le site [Achatsetventes.gc.ca](http://Achatsetventes.gc.ca) pour vérifier si des changements ont été apportés, le cas échéant.

## 7. PRÉSENTATION DES RÉPONSES

**Date et lieu de présentation des réponses** : Les fournisseurs souhaitant répondre aux questions figurant dans la section 8 doivent livrer les réponses directement à la personne indiquée à la section 6, Demandes de renseignements, au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la présente DDR. Les réponses peuvent être présentées par la poste, par télécopieur ou par courriel.

## 8. QUESTIONS

1. Les critères d'évaluation et la méthode de sélection figurant à l'annexe A de la présente DDR sont-ils appropriés pour la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA)? Y a-t-il quelque chose dans les critères de la DAMA qui empêcherait votre entreprise de soumettre un arrangement?
2. Les critères d'évaluation proposés à l'annexe B de la présente DDR sont-ils appropriés pour de futures demandes de propositions au moyen du nouvel arrangement en matière d'approvisionnement (DPAMA)? Comment pourrions-nous rendre les critères moins subjectifs? Devrions-nous ajouter ou supprimer des critères?
3. Devrions-nous ajouter un volet pour les fournisseurs ayant une cote de sécurité?
4. L'AMA actuelle permet la concurrence entre 5 fournisseurs pour chaque DPAMA. Le processus est le suivant : le client choisi 2 fournisseurs de leur choix, 2 fournisseurs sont choisis basé à partir de la liste de rotation et 1 fournisseur est choisi au hasard par le système pour un total de 5 fournisseurs invités à soumettre une offre. Devrions-nous augmenter ou réduire le nombre de fournisseurs invités à soumettre une offre? Devrions-nous changer le processus?
5. Pourriez-vous nous fournir des recommandations qui pourraient améliorer l'efficacité des arrangements en matière d'approvisionnement?

6. La Direction de l'approvisionnement en communications (DAC), pour qui l'arrangement en matière d'approvisionnement est émis, se fonde sur un modèle de recouvrement des coûts. Trois pourcent de la valeur du contrat est facturée aux utilisateurs. Quelles seraient les incidences si les offrants percevaient les frais d'achat de 3 % de la valeur globale du contrat à verser à la DAC au moment d'envoyer leur rapport trimestriel sur les commandes?
7. Quelles initiatives environnementales ont été mises en œuvre par votre organisation, et lesquelles prévoyez-vous mettre en œuvre dans un futur proche (initiatives de recyclage et de réutilisation, de déplacements écologiques, etc.)? Quel document pourriez-vous nous fournir pour démontrer les efforts de votre entreprise sur la question d'environnement? Expliquez votre réponse et soyez précis.
8. En ce qui concerne les normes environnementales, qu'est-ce que vous nous suggèreriez d'inclure à titre de critères dans le cadre du processus de demande de soumissions?
9. Est-ce que votre organisation / industrie se conforme-t-elle à la reconnaissance des normes environnementales comme ENERGY STAR ou d'autres normes? Expliquez votre réponse et soyez précis.
10. SPAC souhaite créer un volet distinct pour les entreprises autochtones, afin d'en tirer parti lorsque la [Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#) s'applique dans le cadre d'un besoin. Veuillez nous indiquer si votre firme serait qualifié et intéressé.
11. Quels autres regroupements ou qualificatifs socio-économiques pourraient être pris en considération en vue de créer des volets supplémentaires ou des critères d'évaluation dans le cadre d'une Demande d'arrangement en matière d'approvisionnement future?
12. Y a-t-il des problèmes de restriction ou de système qui empêcheraient votre entreprise d'accepter une demande de proposition de manière électronique? Si oui, expliquez en détail.
13. Y a-t-il des problèmes de restriction ou de système qui empêcheraient votre entreprise de soumettre des soumissions de manière électronique, ou par exemple au moyen de systèmes comme l'affichage électronique e-post Connect? Si oui, expliquez en détail.
14. La DAC souhaite créer une communauté de pratique en communication pour les produits de communication créatifs. Quels seraient des exemples de sujets d'intérêt et la meilleure tribune pour solliciter un dialogue?
15. Y a-t-il d'autres renseignements ou recommandations qui devraient être tenus en compte qui n'ont pas été mentionné?

## 9. RÉFÉRENCES

- [Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones - Brochure](#) (d'Affaires autochtones et du Nord Canada)
- [Admissibilité - Programme de Marchés Réservés aux entreprises autochtones](#)
- [Répertoire des entreprises autochtones](#)

## **Annexe “A” – Procédures d’évaluation et méthode de sélection,**

### **1. PROCÉDURES D’ÉVALUATION**

- a. Les arrangements seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'arrangements en matière d'approvisionnement incluant tous les critères stipulés ci-inclus.
- b. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les arrangements.

#### **1.1. ÉVALUATION TECHNIQUE**

##### **1.1.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

###### **O.1 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Le fournisseur DOIT déterminer les principaux acteurs clés (employés/propriétaires/membres de la direction) de l'entreprise et le nom officiel de l'entreprise constituée en personne morale, ainsi que la structure organisationnelle.

###### **O.2 SITE INTERNET**

Le fournisseur DOIT détenir un site Internet auquel les ministères et les organismes clients pourront accéder. Le but est de fournir l'information relative au fournisseur sur les services offerts et ses qualifications pour fournir ces services. Pour répondre à cette exigence obligatoire, le fournisseur DOIT donc détenir un site Internet actualisé et en fournir l'adresse active. .

###### **O.3 EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE** (les exemples de production vidéo sera évalués conformément aux critères cotés **C.1**)

Le fournisseur DOIT démontrer l'expérience qu'il a acquise en présentant une (1) clé USB contenant au moins quatre (4) exemples de production effectuée et conclue au cours des dix (10) dernières années suivant la date de clôture de la présente DAMA.

La durée des exemples DOIT être d'au plus vingt (20) minutes. Si les exemples présentés durent plus de vingt (20) minutes, seules les vingt (20) premières minutes seront évaluées.

Les films DOIVENT avoir été complètement produits par le fournisseur dans le cadre d'un marché conclu avec le secteur public ou le secteur privé.

Les films DOIVENT avoir été complètement produits par le fournisseur dans sa langue d'origine.

La valeur minimale (en dollars) d'au moins un (1) des projets présentés en exemple doit s'élever à 25 000 \$. Aux fins de l'évaluation du critère obligatoire O.3, l'expression « projets présentés en exemple » désigne un contrat visant la prestation de services de production vidéo.

1. Un (1) des exemples DOIT démontrer la capacité du fournisseur à produire un sur support vidéo document audiovisuel sur support vidéo.
2. Un (1) des exemples DOIT démontrer la capacité du fournisseur à produire et à afficher sur Internet un document audiovisuel adapté pour être visualisé sur la Toile.

3. Un (1) des exemples DOIT démontrer la capacité du fournisseur à travailler dans les deux langues officielles (l'anglais et le français). Pour démontrer la capacité du fournisseur à travailler dans les deux langues officielles (l'anglais et le français), l'exemple fourni DOIT répondre à l'un des deux critères suivants :

A. une production où l'anglais et le français sont tous deux très présents et utilisés à parts égales dans une seule et même production;

B. une production unilingue (dans sa langue d'origine) dans la langue officielle qui est absente des autres exemples présentés.

Les productions où l'on attend une voix hors champ, qui font strictement appel à la narration, ou qui sont entièrement animées, purement textuelles ou entièrement sous-titrées, ne constituent pas des exemples acceptables pour démontrer la capacité du fournisseur à travailler dans les deux langues officielles.

### **LES FOURNISSEURS QUI NE SATISFONT PAS À TOUTES LES EXIGENCES OBLIGATOIRES NE SERONT PAS RETENUS**

#### **1.1.2 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS**

**Les arrangements doivent obtenir au moins 70 pour cent à chacun des critères et sous-critères cotés, à défaut de quoi ils seront rejetés d'emblée.**

#### **C.1 EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE ET QUALITÉ DES EXEMPLES DE PRODUCTION VIDÉO FOURNIS (Maximum : 100 POINTS - Note De Passage : 70 pour cent des points possibles aux exigences C.1.1, C.1.2 et C.1.3)**

Le fournisseur doit être évalué en fonction des exemples de production vidéo fournis, conformément au critère obligatoire **O.3**. Si les exemples présentés durent plus de vingt (20) minutes, seules les vingt (20) premières minutes seront évaluées.

La clé USB de démonstration devrait pouvoir être lue par un ordinateur portable.

La démonstration devrait être pilotée par menu en format MP4.

Afin d'être en mesure de bien comprendre les exemples fournis pour les critères obligatoires **O.3**, les renseignements suivants devraient également accompagner chacun des exemples. **Veillez remplir la « fiche de renseignements du projet proposé », dans le cadre de la démonstration vidéo, située à l'appendice « 1 ».**

- Clients;
- Coordonnées du client;
- Description et objet de la production;
- Auditoires cibles;
- Approche créative;
- Dates de production;
- Budget de la production

**La démonstration vidéo sera évaluée en fonction des critères cotés suivants :**

### **C.1.1 Les exemples de production vidéo font preuve d'une grande créativité et d'une excellence technique (Maximum 40 points - Note de passage 28 points)**

*Nous tenons compte des critères suivants, au minimum : votre approche (la production est-elle attrayante et appropriée? Fait-elle preuve de créativité et d'innovation?); la qualité des images; la qualité et l'efficacité des techniques de cinématographie; l'utilisation d'effets spéciaux et de graphiques; l'utilisation des angles de la caméra; l'éclairage; le montage; l'efficacité de l'utilisation de la musique et du son.*

Facteurs, exprimés en pourcentage, utilisés lors de l'évaluation de C.1.1 :

Inacceptable (0) : L'information fournie est insuffisante ou ne convient pas.

Passable (0,5) : Le critère a été considéré, mais l'information est insuffisante ou la production est techniquement inacceptable. Résultat inférieur aux critères minimums établis.

Acceptable (0,7) : **Il s'agit de la cote minimum établie.** Tous les critères indiqués ci-dessus sont satisfaits de manière acceptable. L'exemple fait preuve d'un certain degré de créativité et d'innovation.

Bon (0,8) : Dépasse légèrement les exigences minimales et répond à un (1) ou deux (2) critères de manière très satisfaisante. L'approche démontre de la créativité et de l'innovation.

Très bon (0,9) : Répond à la majorité des critères de manière très satisfaisante. Répond à un ou deux critères d'excellente manière. L'approche démontre un degré très élevé de créativité et d'innovation, mais non exceptionnel.

Exceptionnel (1) : Approche véritablement unique, distinctive et créative. La qualité et l'utilisation des images sont excellentes. Les techniques de cinématographie sont exceptionnelles. L'exemple démontre que les effets spéciaux, les graphiques et l'éclairage sont utilisés d'excellente manière. L'utilisation de la musique et du son est très à propos.

### **C.1.2 L'utilisation efficace du traitement, des scripts, de la langue et des techniques visuelles pour véhiculer les thèmes et le message. (Maximum 40 points - Note de passage 28 points)**

*Nous tenons compte des critères suivants, au minimum : histoire plaisante et complète, script clair, utilisation appropriée de la langue, qualité de la traduction (si une traduction a été faite), communication efficace du contenu et des messages dans la narration et à la caméra et utilisation d'autres techniques visant à faire passer le message. Le message passe aussi bien en anglais qu'en français.*

Facteurs, exprimés en pourcentage, utilisés lors de l'évaluation de C.1.2 :

Inacceptable (0) : L'information fournie est insuffisante ou ne convient pas.

Passable (0,5) : Le critère a été considéré, mais l'information est insuffisante ou la production est techniquement inacceptable. Résultat inférieur aux critères minimums établis.

Acceptable (0,7) : **Il s'agit de la cote minimum établie.** Tous les critères indiqués ci-dessus sont satisfaits de manière acceptable et la production satisfait aux critères minimums établis. Le

traitement, les scripts, la langue et les techniques visuelles contribuent à véhiculer les thèmes et le message adéquatement.

Bon (0,8) : Dépasse légèrement les exigences minimales et répond à un (1) ou deux (2) critères de manière très satisfaisante. Le traitement, les scripts, la langue et les techniques visuelles contribuent à véhiculer les thèmes et le message.

Très bon (0,9) : Répond à la majorité des critères de manière très satisfaisante. Répond à un (1) ou deux (2) critères d'excellente manière. Le traitement, les scripts, la langue et les techniques visuelles contribuent à véhiculer les thèmes et le message de manière efficace, mais non exceptionnelle.

Exceptionnel (1) : Le contenu, les thèmes et le message sont véhiculés de manière exceptionnelle. Le traitement, les scripts, la langue et les techniques visuelles sont très bien exécutés dans la narration et à la caméra. Des techniques appropriées sont utilisées.

**C.1.3 Les exemples de production vidéo démontrer une grande variété de techniques visuelles et scéniques comme les séquences d'animation graphique, la typographie et l'affichage de texte à l'écran, l'animation, les images fixes, l'intégration de séquence filmée (existante), la voix hors champ ou la narration devant la caméra, la musique, le son et les effets spéciaux**  
**(Maximum 20 points - Note de passage 14 points)**

*Nous nous attendons à observer l'utilisation d'au moins six (6) des dix (10) techniques visuelles et scéniques précisées ci-dessus.*

Facteurs, exprimés en pourcentage, utilisés lors de l'évaluation de C.1.3 :

Inacceptable (0) : L'information fournie est insuffisante ou ne convient pas.

Passable (0,5) : Le critère a été considéré, mais l'information est insuffisante ou la production est techniquement inacceptable. Résultat inférieur aux critères minimums établis.

Acceptable (0,7) : **Il s'agit de la cote minimum établie.** Au moins six (6) des techniques précisées sont utilisées de manière efficace.

Bon (0,8) : Dépasse légèrement les exigences minimales et deux (2) ou trois (3) techniques sont très bien.

Très bon (0,9) : Dépasse les exigences minimales. La majorité des techniques sont très bien. Peut répondre à quatre (4) ou cinq (5) critères de manière excellente, mais non exceptionnelle.

Exceptionnel (1) : Un ensemble très efficace d'au moins six techniques visuelles ou scéniques. Les techniques sont pertinentes compte tenu du sujet. Au moins six (6) techniques sont d'une qualité et d'une efficacité exceptionnelles.

**C.2 DÉMARCHE DE LA GESTION DU PROJET**  
**(Maximum 20 points – Note de passage 14 points)**

**L'exigence C.2 sera évaluée en fonction des critères cotés suivants :**

Le fournisseur doit proposer une démarche générale préliminaire de gestion des projets de production vidéo qui offre de la souplesse tout en tenant compte des besoins des clients.

Le fournisseur doit décrire en détail la démarche et les procédures de gestion de projet proposées, les mesures de contrôle du calendrier, ainsi que les outils et les techniques qu'il utilisera pour planifier, organiser, diriger et contrôler les projets.

Le fournisseur doit décrire en détail les processus qu'il utilise pour cibler les risques associés à chaque projet de production vidéo et pour élaborer des stratégies d'atténuation des risques.

La description de la démarche de gestion de projet devrait démontrer comment le fournisseur s'assurera d'atteindre les objectifs prévus quant au rendement et à la qualité des projets de production vidéo.

La description de la démarche de gestion de projet devrait indiquer comment le fournisseur entend collaborer avec les gestionnaires de projet et les équipes de projet pour élaborer le traitement et la production des projets de production vidéo. La description devrait également mettre en évidence les principaux aspects des projets de production vidéo sur lesquels le client devra se prononcer.

Facteurs, exprimés en pourcentage, utilisés lors de l'évaluation de C.2:

Inacceptable (0) : L'information fournie est insuffisante ou ne convient pas.

Passable (0,5) : Le critère a été considéré, mais l'information est insuffisante ou la production est techniquement inacceptable. Résultat inférieur aux critères minimums établis.

Acceptable (0,7) : **Il s'agit de la cote minimum établie.** Le fournisseur donne des détails décrivant son processus, de même que les mesures de contrôle du calendrier et les techniques et outils de planification. Sa description démontre que de bonnes techniques seront mises en place et adoptées pour planifier, organiser, diriger et contrôler les projets. Il donne des détails sur ses processus de détermination des risques associés aux projets de production vidéo et d'élaboration de stratégies d'atténuation des risques. La description démontre que le client pourra participer à la démarche.

Bon (0,8) : Le fournisseur donne des détails complets sur son processus, de même que les mesures de contrôle du calendrier et les techniques et outils de planification. Sa description démontre que de bonnes techniques seront mises en place et adoptées pour planifier, organiser, diriger et contrôler les projets. Il donne des détails sur ses processus de détermination des risques associés aux projets de production vidéo et d'élaboration de stratégies d'atténuation des risques. Sa description démontre que le client pourra participer à la démarche et met en évidence les principaux aspects sur lesquels ce dernier devra se prononcer. Sa démarche de collaboration avec les responsables du projet est bonne.

Très bon (0,9) : Le fournisseur donne des détails clairs et complets décrivant son processus, de même que les mesures de contrôle du calendrier et les techniques et outils de planification. Sa description démontre que des techniques très efficaces seront mises en place et adoptées pour planifier, organiser, diriger et contrôler les projets. Il donne des détails sur ses processus de détermination des risques associés aux projets de production vidéo, notamment sur les retards

possibles liés au processus d'approbation. Il donne des détails clairs sur son processus pour élaborer des stratégies d'atténuation à l'égard des risques et des retards ciblés. Sa description démontre que le client pourra participer dans une bonne mesure à la démarche et met en évidence les principaux aspects sur lesquels ce dernier devra se prononcer. Sa démarche de collaboration avec les responsables du projet est très bonne.

Exceptionnel (1) : Le fournisseur donne des détails clairs et complets décrivant son processus, de même que les mesures de contrôle du calendrier et les techniques et outils de planification. Sa description démontre que des techniques très efficaces et novatrices seront mises en place et appliquées pour planifier, organiser, diriger et contrôler le projet. Il donne des détails clairs sur ses processus de détermination des risques associés aux projets de production vidéo, notamment sur les retards possibles liés au processus d'approbation. Il donne des détails clairs sur son processus pour élaborer des stratégies d'atténuation à l'égard des risques et des retards ciblés. Sa description démontre que le client pourra grandement participer à la démarche et met en évidence les principaux aspects sur lesquels ce dernier devra se prononcer. Sa démarche de collaboration avec les responsables du projet permet une certaine souplesse.

## **2. METHODE DE SELECTION**

### **2.1 Cotation numérique minimale**

Pour être jugée recevable, un fournisseur doit :

- a. respecter toutes les exigences de la DAMA; et
- b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires; et
- c. obtenir le minimum requis de 70 % des points pour chacun des critères qui font l'objet d'une notation par point et une note de passage globale de **84** points sur un maximum de **120 points**.

Les fournisseurs qui ne satisfont pas aux paragraphes a) ou b) ou c) seront déclarés non recevables.

Tous les autres fournisseurs dont la soumission est recevable et tous les fournisseurs autochtones dont la soumission est recevable feront partie de la liste générale des titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement. Une liste distincte sera dressée pour les fournisseurs autochtones dans le cadre du Programme de marchés réservés aux entreprises autochtones.

Le nombre d'arrangements en matière d'approvisionnement pouvant être mis en place est illimité.

### **APPENDICE « 1 » DÉMONSTRATION VIDÉO « FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU PROJET PROPOSÉ »**

Pour que l'équipe d'évaluation reçoive l'information nécessaire pour évaluer les exemples de démonstration, veuillez fournir les renseignements suivants pour chacun des projets.

Clients	Nom de l'entreprise, du ministère ou de l'organisme.
Coordonnées du client	Nom et coordonnées du représentant de l'entreprise, du ministère ou de l'organisme qui a dirigé le projet.
Description et objet de la production	Courte description de la documentation. Quels ont été les défis en matière de communication ou de formation? Quel était le principal objectif?
Auditoires cibles	Quels étaient les auditoires cibles?
Approche créative	Quelles techniques créatives ont-elles été utilisées? Comment ont-elles contribué à l'atteinte de l'objectif établi?
Dates de production	Quand le projet a-t-il commencé (signature du contrat) et quand a-t-il pris fin (lancement ou première utilisation de la production vidéo)?
Budget de la production	Quel a été le coût total de la production? (Si le document a été produit séparément en anglais et en français, veuillez indiquer le coût total des deux productions).

## **Annexe “B” – Critères d'évaluation proposés pour de futures demandes de propositions au moyen du nouvel arrangement en matière d'approvisionnement (DPAMA)**

### **4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION**

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 ÉVALUATION TECHNIQUE**

Les soumissions DOIVENT être complètes et fournir toutes les informations requises par cette DPAMA afin de permettre une analyse et une évaluation complètes de leur soumission.

##### **4.1.1.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES**

Les propositions ne respectant pas les exigences obligatoires seront rejetées d'emblée.

Le critère obligatoire est le suivant :

(Si le besoin comporte des provisions pour les frais de déplacement et de subsistance, ou si la liste des soumissionnaires comprend des entreprises qui ne sont pas situées dans la même région ou le travail doit avoir lieu, veuillez insérer le O.1 suivant afin de permettre les soumissionnaires d'ajouter des frais de voyage.)

**O.1 PROPOSITION FINANCIÈRE** (cette exigence fait l'objet du critère noté C.3)

Le soumissionnaire DOIT présenter une seule proposition financière\* dont le **prix total ne doit pas dépasser** \_\_\_\_\_ \$ (les taxes applicables sont en sus, s'il y a lieu), **y compris tous les frais de déplacement et de subsistance.**

La proposition financière du soumissionnaire DOIT inclure ce qui suit :

O.1.a : Le prix ferme (**excluant les frais de déplacement et de subsistance**) pour satisfaire à toutes les obligations en vertu du contrat \_\_\_\_\_ \$ (les taxes applicables sont en sus);

O.1.b : Le prix plafond **pour tous les frais de déplacement et de subsistance** \_\_\_\_\_ \$ (les taxes applicables sont en sus). Les frais de déplacement et de subsistance associés à la participation aux réunions obligatoires sont inclus dans le prix plafond

O.1.c : La proposition financière DOIT également inclure un calendrier détaillé des paiements\*, conformément aux étapes de production décrites à l'annexe A - Énoncé des travaux et la proposition de prix détaillée du soumissionnaire.

Le tableau, reproduit ci-dessous, doit être rempli et joint à la proposition de prix du soumissionnaire.

\*Remarque : Le Canada ne versera pas de paiements anticipés. Le calendrier des paiements doit être fondé sur le travail réellement effectué au moment où l'étape sera achevée.

Le soumissionnaire ne doit pas proposer d'options, ni offrir de prix optionnels, ni stipuler de conditions. Tout soumissionnaire dont la proposition comprend des options ou des conditions sera jugé non conforme, et sa proposition sera rejetée d'emblée.

Si les prix ne sont pas indiqués pour l'une des étapes, un prix de zéro (0 \$) sera attribué pour cet élément et on demandera au soumissionnaire d'accepter ce prix. Si le soumissionnaire accepte, le calendrier des paiements sera considéré comme étant conforme. Toutefois, si le soumissionnaire refuse, la proposition sera jugée non conforme et sera rejetée d'emblée.

<b>Calendrier de paiement – Y compris les frais de déplacement et de subsistance connexes (le cas échéant)</b>		
<b>Étapes de production décrites à l'annexe A Énoncé des travaux</b>		
<b>1</b>	Approbation de la recherche / des scripts / des scénarimages (choisir selon les besoins)	\$
<b>1.a</b>	Frais de déplacement et de subsistance connexes (le cas échéant)	\$
<b>#</b>	Achèvement des prises de vue principales / du tournage	\$
<b>#.a</b>	Frais de déplacement et de subsistance connexes (le cas échéant)	\$
<b>#</b>	Présentation du montage hors-ligne / du premier montage	\$
<b>#.a</b>	Frais de déplacement et de subsistance connexes (le cas échéant)	\$
<b>#</b>	Approbation du montage en ligne / du montage final	\$
<b>#.a</b>	Frais de déplacement et de subsistance connexes (le cas échéant)	\$
<b>#</b>	Achèvement du projet et réception de tous les livrables	\$
<b>#.a</b>	Frais de déplacement et de subsistance connexes (le cas échéant)	\$

(Si le marché ne comporte aucune provision pour les frais de déplacement et de subsistance, veuillez utiliser le critère O.1 suivant.)

**O.1 PROPOSITION FINANCIÈRE** (cette exigence fait l'objet du critère noté C.3)

Le soumissionnaire DOIT présenter une seule proposition financière\* dont **le prix total ne doit pas dépasser** \_\_\_\_\_ \$ (les taxes applicables sont en sus, s'il y a lieu). Ce marché ne comporte aucune provision pour les frais de déplacement et de subsistance.

La proposition financière du soumissionnaire DOIT inclure ce qui suit :

O.1.a : Le prix ferme pour satisfaire à toutes les obligations en vertu du contrat \_\_\_\_\_ \$ (les taxes applicables sont en sus);

O.1.a.1 : La proposition financière DOIT également inclure un calendrier détaillé des paiements\*, conformément aux étapes de production décrites à l'annexe A - Énoncé des travaux et la proposition de prix détaillée du soumissionnaire.

Le tableau, reproduit ci-dessous, doit être rempli et joint à la proposition de prix du soumissionnaire.

\*Remarque : Le Canada ne versera pas de paiements anticipés. Le calendrier des paiements doit être fondé sur le travail réellement effectué au moment où l'étape sera achevée.

Le soumissionnaire ne doit pas proposer d'options, ni offrir de prix optionnels, ni stipuler de conditions. Tout soumissionnaire dont la proposition comprend des options ou des conditions sera jugé non conforme, et sa proposition sera rejetée d'emblée.

Si les prix ne sont pas indiqués pour l'une des étapes, un prix de zéro (0 \$) sera attribué pour cet élément et on demandera au soumissionnaire d'accepter ce prix. Si le soumissionnaire accepte, le calendrier des paiements sera considéré comme étant conforme. Toutefois, si le soumissionnaire refuse, la proposition sera jugée non conforme et sera rejetée d'emblée.

<b>Calendrier de paiement</b>		
<b>Étapes de production décrites à l'annexe A Énoncé des travaux</b>		
<b>1</b>	Approbation de la recherche / des scripts / des scénarimages (choisir selon les besoins)	\$
<b>#</b>	Achèvement des prises de vue principales / du tournage	\$
<b>#</b>	.....	\$
<b>#</b>	Présentation du montage hors-ligne / du premier montage	\$
<b>#</b>	Approbation du montage en ligne / du montage final	\$
<b>#</b>	Achèvement du projet et réception de tous les livrables	\$

**LES SOUMISSIONS QUI NE RESPECTENT PAS TOUTES LES CRITÈRES OBLIGATOIRES NE SERONT PAS RETENUES.**

**4.1.1.2 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS**

Les propositions seront évaluées et cotées en fonction de critères d'évaluation précis définis en détail dans la présente section. Pour que leur proposition soit jugée recevable, les soumissionnaires doivent obtenir le minimum requis de 70% des points pour chaque critère évalué et une note de passage globale de 70 points. L'évaluation sera effectuée selon une échelle de 100 points. **Les propositions qui n'obtiendront pas 70% pour l'un [1] des critères ne seront pas prises en considération.**

*NOTE: Les facteurs de pourcentages serviront d'assise pour attribuer des points à tous les critères cotés. Le nombre de points sera calculé en fonction de la valeur totale accordée à chaque critère. Par exemple, si nous attribuons une note de 0.7 pour le critère technique coté R.1.1 (35 points X 0.7 = 24.5 points), ceci est équivalent à 70% de la valeur totale accordée pour ce critère. Nous ne pouvons dévier de cette grille de pointage. Par exemple, nous ne pouvons pas attribuer une note de 0.75 (75%) pour ce critère. Il faudrait choisir entre une note de 0.7 (70%) ou de 0.8 (80%).*

Les critères suivants seront évalués :

## **C.1 APPROCHE CRÉATIVE ET MÉTHODOLOGIE TECHNIQUE (Minimum 60 points - Note de passage 42 points)**

(Note à l'autorité contractante : Le critère C.1 doit être utilisé seulement si la demande exige une approche créative. Si le client a déjà une approche créative pour leur besoin, vous pouvez supprimer ce critère et modifier le critère de Plan de la gestion du projet ci-dessous puisqu'il fait référence à l'approche créative.)

Le soumissionnaire devrait proposer une seule approche créatrice et une seule méthode technique\* pour atteindre les objectifs de production vidéo. À tout le moins, l'approche créatrice devrait comprendre l'idée d'histoire proposée pour chacune des vidéos demandées, ainsi que le traitement proposé pour la production.

L'approche créatrice devrait refléter les exigences et les objectifs du projet, ainsi que convenir au public cible et au sujet abordé.

\*Les approches créatrices et scénarios optionnels seront ignorés par les évaluateurs, et la proposition concernée sera jugée non recevable.

C.1 seront évaluées au regard des critères suivants :

L'aperçu du traitement proposé pour la production est facile à visualiser. Nous évaluerons au minimum: la possibilité de visualiser clairement la structure et l'approche créative choisies pour le traitement de la production :

### **Facteurs, exprimés en pourcentage, utilisés lors de l'aperçu du C.1 :**

Non recevable (0): L'information fournie ne correspond pas aux renseignements demandés ou est insuffisante.

Limité (0,5): La proposition tient compte des critères, mais ne contient pas suffisamment d'information et/ou n'est pas techniquement acceptable et/ou l'idée d'histoire est ordinaire et/ou inappropriée et/ou il est peu probable que les objectifs du projet soient atteints. Inférieur à la note de passage établie.

Acceptable (0,7): Note de passage établie. Il est facile de visualiser clairement la structure du scénario et l'approche créative choisies pour le traitement de la production. La structure globale est claire, sans être parfaite. L'idée d'histoire est passable.

Bien (0,8): Dépasse légèrement la note de passage établie. Il est facile de visualiser la structure du scénario et l'approche créative choisies pour le traitement. L'idée d'histoire est bonne. La plus grande partie du contenu est surtout exacte ou exact.

Très bien (0,9): Il est très facile de visualiser le scénario et l'approche créative choisies pour le traitement de la production. La structure globale se tient très bien du début à la fin. L'idée d'histoire est très bonne. Le contenu est surtout exact ou exact. L'aspect proposé de cette production est apparente. Un bon scénario pourrait être inclus.

Excellent (1): Il est facile de visualiser la vidéo, car la structure du scénario est très claire et l'approche choisie pour le traitement de la production est créative. La structure globale se tient très bien du début à la fin. L'idée d'histoire est excellente. Le contenu est exact. D'autres moyens sont utilisés pour permettre de visualiser le contenu et l'aspect que cette production aura, tels que les maquettes et/ou le scénarimage. Un excellent scénario pourrait aussi être inclus.

## **C.2 PLAN DE LA GESTION DU PROJET**

**(Maximum 20 points - Note de passage 14 points)**

C.2 seront évaluées au regard des critères suivants :

Le soumissionnaire devrait proposer un seul\* plan de gestion de projet provisoire qui est souple et tient compte des besoins du client, tels qu'ils sont décrits dans la DPAMA.

Le soumissionnaire doit expliquer en détail comment le plan de gestion de projet proposé permettra de réaliser sans accroc la démarche créative et la méthode technique proposées. Le plan de gestion de projet proposé doit également indiquer comment le fournisseur prévoit collaborer avec le chargé de projet afin qu'il y ait suffisamment de temps pour l'examen du client et les processus d'approbation du gouvernement.

\*Les plans de gestion de projet multiples seront ignorés par les évaluateurs.

*Au minimum, les évaluateurs recherchent un plan de gestion de projet qui contient suffisamment de détails sur les tâches associées au projet, les rôles et les responsabilités du fournisseur et du client en ce qui concerne chaque tâche, un calendrier et des échéances (semaines, jours, heures, etc.) adaptés et réalistes, de même que les risques que pourrait présenter le projet et les stratégies d'atténuation pertinentes.*

**Facteurs, exprimés en pourcentage, utilisés lors de l'aperçu du C.2 :**

Non recevable (0) : L'information fournie ne correspond pas aux renseignements demandés ou est insuffisante.

Limité (0,5) : La proposition tient compte des critères, mais ne contient pas suffisamment d'information et/ou n'est pas techniquement acceptable et/ou l'idée d'histoire est ordinaire et/ou inappropriée et/ou il est peu probable que les objectifs du projet soient atteints. Inférieur à la note de passage établie.

Acceptable (0,7) : Note de passage établie. Le plan de gestion de projet contient peu de détails sur les tâches associées au projet, les phases de production, de même que les rôles et responsabilités. Il cerne correctement les aspects du projet qui présentent des risques et fournit certaines stratégies d'atténuation. Les échéances sont plutôt réalistes et prévoient la participation du client à l'égard du plan et de la démarche.

Bien (0,8) : Le plan de gestion de projet contient suffisamment de détails sur les tâches associées au projet, les phases de production, de même que les rôles et responsabilités. Il cerne correctement les aspects du projet qui présentent des risques et fournit de bonnes stratégies d'atténuation. Les échéances sont réalistes et prévoient la participation du client à l'égard du plan et de la démarche. Sa démarche de collaboration avec le responsable du projet est bonne.

Très bien (0,9) : Le plan de gestion de projet contient des détails complets sur les tâches associées au projet, les phases de production, de même que les rôles et responsabilités. Il cerne correctement les aspects du projet qui présentent des risques et fournit de très bonnes stratégies d'atténuation. Les échéances sont adaptées et réalistes, et elles prévoient un bon niveau de participation du client à l'égard du plan et de la démarche. **Il est expliqué en quoi le plan de gestion de projet proposé permettra la mise en œuvre sans heurt de l'approche créatrice proposée et de la méthode technique proposée.** Sa démarche de collaboration avec le responsable du projet est très bonne.

Excellent (1) : Le plan de gestion de projet contient des détails complets sur les tâches associées au projet, les phases de production, de même que les rôles et responsabilités. Il cerne correctement les aspects du projet qui présentent des risques et fournit des stratégies d'atténuation claires et valables. Les échéances sont satisfaisantes et très réalistes, et elles offrent de la souplesse tout en permettant une excellente participation du client à l'égard du plan et de la démarche. **Il est expliqué clairement et**

en détails en quoi le plan de gestion de projet proposé permettra la mise en œuvre sans heurt de l'approche créatrice et de la méthode technique proposées. Le mode de collaboration avec le responsable du projet est très bon et permet une certaine souplesse.

### **C.3: PROPOSITION FINANCIÈRE (Maximum 20 points - Note de passage 14 points)**

Le soumissionnaire devrait soumettre une proposition tarifaire détaillée (indiquant les unités, p. ex.: jours, semaines, heures, etc., ainsi que les tarifs en dollars) qui correspond au calendrier de production et à l'affectation des ressources pour le projet. Le fournisseur devrait également fournir suffisamment de détails budgétaires en ce qui concerne les catégories, les postes, les prix ou tarifs unitaires et la durée des travaux, y compris des structures budgétaires, et des ventilations cohérentes pour chaque phase de production, en lien avec les étapes de production et le calendrier des paiements, tel que précisé au critère obligatoire O.1.

(Insérer le paragraphe suivant si le besoin comprend des exigences de déplacement.)

Le soumissionnaire devrait traiter les frais de déplacement et de subsistance comme un poste budgétaire distinct. Veuillez noter que le tarif devrait inclure les frais de déplacement et de subsistance associés à la participation aux réunions obligatoires, calculés conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte qui peuvent être visionnés à l'adresse suivante: <http://www.njc-cnm.gc.ca/directive/index.php?did=10&dlabel=travel-voyage&lang=fra&merge=2&slabel=index>

La proposition financière sera évaluée selon les critères suivants:

Le prix devrait être ventilé en catégories et en postes budgétaires pour les biens et services nécessaires à l'exécution complète du projet par phase de production. Pour chaque poste budgétaire, il est indiqué les prix unitaires des tarifs horaires, quotidiens ou hebdomadaires, selon le cas.

Le niveau d'effort associé à chaque service et la quantité des biens sont clairement précisés par phase de production. Chaque poste budgétaire comporte un prix calculé, soit « tarif x niveau d'effort » pour les services, ou « prix unitaire x quantité » pour les biens.

La proposition financière du soumissionnaire doit fournir suffisamment de détails pour indiquer à l'équipe d'évaluation comment et où les fonds seront dépensés. La proposition financière doit correspondre au plan de projet proposé et s'appuyer sur celui-ci.

*Au minimum, les évaluateurs recherchent une proposition financière qui contient suffisamment de détails budgétaires, notamment pour démontrer comment les fonds sont affectés, que cette affectation permet de respecter les paramètres et les besoins du projet, que la ventilation est claire, facile à comprendre et correspond au plan du projet, que les structures budgétaires et les ventilations sont cohérentes pour chaque phase de production. De plus, le budget sera évalué pour s'assurer que l'État ne paiera pas deux fois pour une journée de travail où une (1) personne est proposée pour assumer deux (2) rôles ou plus (c.-à-d. si une [1] même personne est proposée pour occuper deux [2] postes). Les évaluateurs recherchent également des hypothèses\* et des gains d'efficacité\*\* possibles.*

*\*Notes visant à indiquer que toute hypothèse formulée par le soumissionnaire comme fondement des décisions budgétaires relatives aux exigences du projet et aussi expliquer l'inclusion ou l'exclusion de tout service.*

*\*\*Notes visant à indiquer les économies de coût et démontrant où et comment des économies ont été réalisées pour le Canada.*

**Facteurs, exprimés en pourcentage, utilisés lors de l'aperçu du C.3 :**

Non recevable (0): L'information fournie ne correspond pas aux renseignements demandés ou est insuffisante.

Limité (0,5): La proposition tient compte des critères, mais ne contient pas suffisamment d'information et/ou n'est pas techniquement acceptable et/ou l'idée d'histoire est ordinaire et/ou inappropriée et/ou il est peu probable que les objectifs du projet soient atteints. Inférieur à la note de passage établie.

Acceptable (0,7): Note de passage établie. La proposition financière comprend un résumé du budget qui présente une ventilation pour chaque produit. Elle contient suffisamment de détails budgétaires en ce qui concerne les catégories, les postes, les prix ou tarifs unitaires et la durée des travaux, de même que des structures budgétaires et des ventilations cohérentes. Elle contient suffisamment de détails sur l'affectation des fonds. Elle correspond quelque peu au plan du projet. Les affectations budgétaires correspondent à de nombreux aspects liés aux besoins et aux paramètres du projet, mais pourraient comporter certains problèmes faciles à résoudre. Les hypothèses et les gains d'efficacité ne sont pas clairement établis.

Bien (0,8): La proposition financière comprend un résumé du budget qui présente une ventilation pour chaque produit. Elle contient suffisamment de détails budgétaires en ce qui concerne les catégories, les postes, les prix ou tarifs unitaires et la durée des travaux, de même que des structures budgétaires et des ventilations cohérentes pour chaque phase de production. Le budget est clair. La proposition contient suffisamment de détails sur l'affectation des fonds. Elle correspond bien au plan du projet. Les affectations budgétaires sont adéquates. Des hypothèses et des gains d'efficacité possibles sont indiqués.

Très bien (0,9): La proposition financière comprend un résumé du budget qui présente une ventilation pour chaque produit. Elle contient des détails budgétaires complets en ce qui concerne les catégories, les postes, les prix ou tarifs unitaires et la durée des travaux, de même que des structures budgétaires et des ventilations cohérentes pour chaque phase de production. Le budget est très clair. La proposition contient des détails complets sur l'affectation des fonds. Elle correspond parfaitement au plan du projet. Les affectations budgétaires conviennent aux besoins et aux paramètres du projet. Des hypothèses et des gains d'efficacité sont clairement établis pour les exigences du projet.

Excellent (1): La proposition financière comprend un résumé du budget qui présente une ventilation pour chaque produit. Elle contient des détails budgétaires clairs et complets en ce qui concerne les catégories, les postes, les prix ou tarifs unitaires et la durée des travaux, de même que des structures budgétaires et des ventilations cohérentes. Le budget est très clair et facile à comprendre. La proposition contient des détails clairs et complets sur l'affectation des fonds. Elle correspond parfaitement au plan du projet. Les affectations budgétaires conviennent aux besoins et aux paramètres du projet. Des hypothèses et des gains d'efficacité possibles sont clairement indiqués et conviennent aux exigences du projet.

#### **4.1.2 ÉVALUATION FINANCIÈRE**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

#### **4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION**

4.2.1 Pour être jugée recevable, une soumission doit :

(a) satisfaire à toutes les exigences de cette DPAMA;

- (b) satisfaire à toutes les exigences obligatoires d'évaluation; et
- (c) obtenir une note minimale de 70% dans le cas de chaque critère cotés et une note de passage globale de 70 points lesquelles feront l'objet de la cotation par points précisée dans l'invitation à soumissionner. L'échelle de cotation compte **100 points**

4.2.2 Les soumissions ne répondant pas aux exigences de a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. La soumission recevable ayant obtenu le plus grand nombre de points sera recommandée pour attribution d'un contrat, pourvu que le prix total évalué n'excède pas le budget disponible pour ce besoin.

Lorsque deux (2) propositions ou plus ont obtenu le même total de points le plus élevé, la proposition ayant le prix total le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Toutes les propositions deviendront la propriété de la Couronne, ils ne seront pas retournés.